

PROJET DU ROLLIET



LE ROLLIET : CONFIRMATION DU SOUTIEN FINANCIER PAR LE CANTON DE GENEVE

Dans son communiqué de presse du 25 mars 2026, le Conseil d'Etat confirme son engagement pour soutenir financièrement notre projet immobilier du Rolliet.

"D'un montant total de 35,4 millions de francs, porté en grande majorité par les fonds propres de la Fondation, des financements privés et l'emprunt hypothécaire, ce projet vise le transfert de logements et de places de travail actuellement situés dans les résidences du Petit-Lancy et des Voirets, louées par l'Etat.

Cet investissement est conforme aux orientations du plan stratégique handicap adopté en janvier 2022 par le Conseil d'Etat. Il a comme premier objectif d'offrir des logements plus autonomes que ceux proposés à ce jour, en conformité avec les principes de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU. Le bâtiment sera mis à disposition en mai 2027."